



TEXTE ADOPTE n° 394

« Petite loi »

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

10 mars 2005

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE  
EN PREMIERE LECTURE,

*autorisant l'approbation du **protocole additionnel**  
à la **convention sur le transfèrement**  
des **personnes condamnées.***

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la  
teneur suit :*

---

Voir les numéros : 1550 et 2106.

---

---

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation du protocole additionnel à la convention sur le transfèrement des personnes condamnées, fait à Strasbourg le 18 décembre 1997, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 mars 2005.*

*Le Président,*  
*Signé : Jean-Louis DEBRÉ*

TA n° 394 – Texte du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, autorisant l'approbation du protocole additionnel à la convention sur le transfèrement des personnes condamnées.

---

*(1) Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1550.